

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Balzers, Liechtenstein	Extension de l'école pri- maire de Balzers, CP	Architectes domiciliés ou établis dans la Principauté de Liechtenstein au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de la principauté	2 juillet 90 (9 avril 90)	
Chemins de fer fédéraux, direction d'arrondissement III	Lotissement Röntgenareal à Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 en ville de Zurich ou originaires de cette ville	3 août 90 (30 avril 90)	
Cité de Montréal	La Cité Internationale de Montréal - Place Jacques- Cartier, CI	Architectes et urbanistes habilités à exercer dans leur pays	15 août 90	
Municipio di Breganzona/TI	Nuovo scuola media, Bre- ganzona, CP	Professionisti iscritti all'Ordine degli Ingegneri e Architetti del Cantone Ticino (OTIA), ramo archi- tettura, con domicilio fiscale nel Sottoceneri almeno dal 1.1.1990	17 août 90 (13 avril 90)	
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appen- zell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rho- des-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	
Commune de Villars- sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars- Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1990 et inscrits au regis- tre cantonal des personnes autorisées	24 août 90	8/90 B 54
Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90	5/90 B 27
Caisse cantonale de pension des Grisons	Habitations au «Chrum- macher», Schiers, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans les Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	14 sept. 90	
Commune de Salenstein/TG	Ecole primaire, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les commu- nes de Salenstein et d'Ermatingen ou originaires de ces communes	1 ^{er} oct. 90	
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o aventi sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 ^{er} oct. 90 (23 avril 90)	
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour person- nes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 ^{er} jan- vier 1990 ainsi qu'aux architectes originaires du can- ton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requisies pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotisse- ment «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Ins- criptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de- Trême, complexe de bâti- ments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62

Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastructure communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 ^{er} juin 90)	
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	29 oct. 90 (8 juin 90)	8/90 B 54
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90	
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au Reg A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	(juillet 90) Novembre 90	13/90 B 108
Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Hermitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	(dès le 15 juin 90) 3 déc. 90	13/90 B 108
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99
Commune de Trimmis/GR	Maison de commune et foyer pour personnes âgées, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton des Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de Trimmis	(dès le 26 fév. 90)	
Office fédéral de l'énergie	Parois et toits à haut pouvoir isolant	Tous les entrepreneurs, architectes et ingénieurs exerçant dans le domaine de la construction en Suisse	(28 fév. 90)	
Direction générale des PTT, Berne	Immeuble administratif DG PTT à Worblaufen, commune d'Ittigen/BE, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	(dès fin fév. 90)	
Propriétaire de l'hôtel « Murtenhof », ville de Morat, canton de Fribourg, Confédération	Aménagement extérieur de l'hôtel Murtenhof, à Morat, CP	Bureaux d'architecture établis en Suisse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990		12/90 B 99

Nouveau dans cette liste

République et canton du Jura, Service des constructions	Centre professionnel artisanal à Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis depuis le 1 ^{er} janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au Reg A ou B, ainsi que les membres de la SIA jurassienne	1 ^{er} fév. 91 (dès août 90)	15-16/ 90 B 122
---	---	--	--	-----------------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Actualité

Développer les transports en commun demande de l'électricité

Le développement des transports en commun, qui ménagent l'environnement, est incontesté. Ils permettent d'économiser d'importantes quan-

tités d'énergie du fait de leur rendement élevé et de leur bon coefficient d'utilisation.

Dans les grandes aggloméra-

tions, les efforts visant à réduire les nuisances telles que la pollution atmosphérique et le bruit se traduisent par un recours accru aux véhicules électriques tels que trams et trolley-

bus. Il en est de même en ce qui concerne le transport à l'échelle régionale ou nationale, car tant Rail 2000 que le RER zuricois, par exemple, auront eux aussi besoin d'électricité.